



FORMATION INITIALE DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

OBJECTIF PEDAGOGIQUE

Le Sauveteur Secouriste du Travail doit être capable d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident de service, en portant secours à la ou les victime(s). Il doit intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels ceci dans le respect de l'organisation, et des procédures spécifiques de la collectivité.

PUBLIC CIBLE

Stagiaires souhaitant obtenir le certificat SST

PRE REQUIS

Néant

TARIF

Collectivités affiliées : 96€ TTC

Collectivités non affiliées : 102€ TTC

MODALITES D'ORGANISATIONS

Nombre de participants

4 à 10 personnes

Durée

14 heures sur 2 jours consécutifs

Lieu

Centre de Gestion à Belfort ou les collectivités

Formateur

Titulaire du certificat de Formateur SST certifié par l'INRS à jour

CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu de la formation est celui défini par le document de référence SST établi par l'INRS. Il concerne les compétences 1 à 8 :

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise ;
- Protéger de façon adaptée ;
- Examiner la victime ;
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime ;
- Secourir la victime de manière appropriée ;
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise ;
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail ;
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de préventions.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Pédagogie participative : exposé théorique, méthode interrogative et démonstrative ;
- Evaluations formatives : Mise en situation, questionnement, etc.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée : Vidéoprojecteur, paperboard, PC portable ;
- Matériel à disposition : Plan d'intervention SST, divers matériel, mannequins, etc.

EVALUATION DES PARTICIPANTS

- Evaluation certificative selon la grille de certification (document INRS) ;
- Obtention d'un certificat valable au maximum 24 mois (sous réserve de la réussite à l'évaluation certificative et du suivi de la formation en intégralité). Sa prolongation est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives ;
- Evaluation de la qualité globale de la formation.

www.cdg90.fr

Tel : 03 84 57 65 65 / Mail : service.medecine@cdg90.fr

29, bld Anatole France - CS 40322 - 90006 BELFORT CEDEX

N° de déclaration d'activité : 27900063890 - N° d'habilitation SST : 1463161/2019/SST-01/O/CN